

CHARLES ENDERLIN

**UN ENFANT
EST MORT**

Netzarim, 30 septembre 2000



Chapitre 4
Complots

Cette opération est construite sur un moule identique à celui d'autres histoires du même genre. À l'instar des « théories » sur les attentats du 11 septembre ou sur la mort de Lady Di, dans l'affaire Al-Dura les « conspirationnistes » partent du principe que le complot est la seule explication possible à l'événement. Pour eux, le hasard n'existe pas : Talal s'est trouvé sur place parce qu'il devait s'y trouver. Seule la théorie de la mise en scène peut expliquer les décalages d'horaires entre mon reportage et l'arrivée du corps à l'hôpital Shifa, la main passant devant la caméra sur une des séquences, etc.

David Aaronovitch, un chercheur britannique, a énuméré les caractéristiques de ce qu'il appelle « les histoires vaudoues¹ ». Les voici, appliquées à l'affaire Mohammed Al-Dura :

1. L'Autre est capable du pire pour faire progresser sa cause.

Selon les « conspirationnistes », déjà, dans le passé, les Palestiniens se sont livrés à des mises en scène macabres. Par exemple : l'armée israélienne a diffusé, le 5 mai 2002, des images prises depuis un drone, et montrant – selon son interprétation – de fausses funérailles d'un « mort palestinien » revenant subitement à la vie et sautant de son brancard. Cette histoire a été reprise par tous les sites militants mais, en fait, il est impossible d'en vérifier la véracité. Nous ne savons pas s'il s'agit effectivement de fausses obsèques ou si le « mort » joue la comédie pour échapper aux militaires israéliens. J'avais filmé une scène de ce genre à Ramallah, lors de la première Intifada. Dès que les militaires s'étaient éloignés, le Palestinien avait en effet repris connaissance et s'était enfui. Mais par ailleurs, si des responsables palestiniens ont diffusé des bilans considérablement exagérés des victimes dans le camp de réfugiés de Jénine, en avril 2002, cela tient surtout au fait qu'ils n'avaient aucune idée de la réalité sur place. S'il n'y a pas eu de « massacre », cinquante-deux Palestiniens

¹ David Aaronovitch, *Voodoo Histories. The Role of Conspiracy Theory in Shaping Modern History*, Londres, Riverhead Books, 2010

et vingt-trois soldats israéliens ont tout de même trouvé la mort au cours de la bataille.

2. Des « experts » ont déterminé « scientifiquement » qu'il y a bien eu complot. Une masse de détails le « prouve ».

C'est l'enquête du général Yom Tov Samia. En novembre 2007, Haaretz² révélera que trois autres « experts » avaient participé à la « commission » dirigée par Nahoum Shahaf. Meir Danino, le responsable scientifique d'Elisra, une société israélienne spécialisée dans les systèmes électroniques de renseignement. Après avoir analysé les images, il aurait conclu que les tirs ne pouvaient pas provenir de la position israélienne. Bernie Schechter, ancien commissaire principal et expert en balistique, pensait que les balles ne provenaient pas de la position israélienne, mais la destruction du mur ayant éliminé 95 % des preuves, il n'a pas pris position. Étant en fonction, le commissaire Elliot Springer, de l'identité judiciaire, n'a finalement pas pu être interviewé. Nous n'en saurons pas plus. Aucun détail technique ne sera divulgué. On ne sait toujours pas comment s'est déroulée cette enquête... sans les témoignages de Talal, des autres journalistes palestiniens, des médecins, de l'ambulancier... et de Jamal. Les responsables israéliens ont toujours pris grand soin de ne pas demander à France 2 de participer à une enquête officielle. Ils connaissaient nos conditions : des experts indépendants, un suivi juridique – sinon judiciaire. Ils auraient pu demander à une cour de justice israélienne d'intervenir, par exemple en portant plainte, mais ne l'ont pas fait.

3. Des personnages de premier plan, ainsi que des médias importants, apportent leur caution à la découverte de la « vérité ».

Ceux que l'on a déjà cités, auxquels viendront se joindre Élie Barnavi, ancien ambassadeur d'Israël à Paris, et Richard Prasquier, président du CRIF, *Le Figaro*, *le Wall Street Journal*, *le Herald Tribune*, *Jeune Afrique* ainsi que plusieurs radios juives. Le 25 novembre 2004, à l'Assemblée nationale, le député Roland Blum a posé une question écrite au ministre de la Communication, demandant à France 2 des preuves de la mort de Mohammed Al-Dura.

4. Les partisans du complot adaptent leur théorie en fonction des preuves qui leur sont présentées.

Lorsque France 2 proposera à Richard Prasquier de réaliser des tests d'ADN sur le cadavre de Mohammed Al-Dura, il répondra : « Cela ne prouvera rien ! C'est

² Adi Schwartz, Haaretz, 1^{er} novembre 2007.

un autre enfant de la famille Al-Dura qui est enterré³ ! » Cette flexibilité permet de protéger l'idée du complot.

5. Ils expliquent qu'ils doivent faire face à une cabale, fruit d'une alliance entre la corporation concernée et certaines autorités.

Nidra Poller laisse entendre que le gouvernement français aurait joué un rôle dans la « calomnie » Al-Dura.

Au sein de la « corporation » journalistique, de nombreux confrères, notamment la plupart des envoyés spéciaux ayant effectué des reportages à Gaza durant l'Intifada, rejettent en effet la théorie du complot.

En France, Pierre-André Taguieff est un grand expert en croyances « conspirationnistes » anti-juives dans le monde arabe. Il en définit ainsi les quatre principes⁴ : Rien n'arrive par accident. Tout ce qui arrive est le résultat d'intentions ou de volontés cachées. Rien n'est tel qu'il paraît être. Tout est lié, mais de façon occulte.

L'affaire Al-Dura ? Pour lui, il s'agit réellement d'un complot arabe anti-Israélien. Bien entendu, il n'a pas cherché à y appliquer son modèle qui, pourtant, s'y adapte parfaitement :

1. Talal savait ce qu'il allait filmer.
2. La mort du petit Mohammed est une mise en scène soigneusement préparée.
3. Les images sont mensongères.
4. Les Palestiniens ont comploté pour déclencher l'Intifada.

Aux États-Unis, l'universitaire Daniel Pipes est, de son côté, spécialiste du « conspirationnisme » arabe. À l'instar de son collègue français, il soutient la thèse de la mise en scène de Netzarim, et cela bien que son analyse de la logique des théories du complot s'applique exactement à notre affaire : « La pensée conventionnelle s'attache d'abord aux faits puis bâtit une théorie (un processus appelé induction). Les conspirationnistes renversent l'ordre des facteurs, commencent par établir un paradigme puis, pour le prouver, organisent l'information (c'est le processus de déduction). [...] Dans le raisonnement inductif, les faits déterminent la conclusion ; tout changement [dans la réalité] implique une opinion différente. Ce n'est pas le cas du raisonnement déductif, où les convictions précèdent et l'emportent sur les faits. [...] En se concentrant sur ce qui correspond à leur théorie, les conspirationnistes ignorent tout le reste. [...] »⁵

³ Témoignage d'Arlette Chabot.

⁴ Pierre-André Taguieff, *L'Imaginaire du complot mondial*, Paris, Mille et une nuits, 2006, p. 57-60.

⁵ Daniel Pipes, *The Hidden Hand. Middle East Fears of Conspiracy*, New York, Éd. St. Martin's Griffin, 1996, p. 251-253.

Un bel exemple de diffusion d'informations fausses intervient le 14 mars 2006. Un site intitulé « Acmedias. Auditeurs critiques. Observatoire de l'information et des médias » lance une pétition qui recueille bientôt quatre mille signatures : « Rappelons que Denis Jeambar, directeur de *L'Express*, et Daniel Leconte, producteur indépendant, après avoir vu les rushes de France 2, ont affirmé que Charles Enderlin avait commis une erreur grave et avait menti en affirmant que l'agonie avait été filmée. Ils ont précisé que, en dehors de la séquence diffusée, on voit pendant vingt-quatre minutes des jeunes simulant être touchés par des tirs mais se relevant dès qu'ils se croient hors du champ de la caméra, et des ambulances évacuant des gens ne souffrant d'aucune blessure. Enfin, ils ont affirmé qu'un représentant de France 2 a reconnu qu'il s'agissait d'une mise en scène. Ces déclarations, ajoutées aux très nombreuses incohérences relevées, ne peuvent rester sans réponse. Il y va du droit à l'information, de la crédibilité de la presse tout entière et, par-delà, du respect des valeurs de la République. Rappelons que cette affaire a été un vecteur d'embrasement du Proche-Orient et que de nombreux assassinats et actes de terrorisme, dont la décapitation du journaliste Daniel Pearl, ont été commis au prétexte de venger Mohammed Al-Dura. Nous exigeons que France 2 communique l'intégralité du film. »

Landes, Rosenzweig, Jeambar et Leconte ont visionné et décrit nos rushes. Les adeptes de la théorie du complot savent donc parfaitement ce qu'ils contiennent mais voudraient les utiliser contre nous. Philippe Karsenty s'est adressé, le 19 janvier 2006, à la Commission d'accès aux documents administratifs. Cet organisme, rattaché aux services du Premier ministre, est une autorité indépendante, dont la mission est de faciliter et contrôler l'accès aux documents administratifs. Le patron de Media-Ratings réclame « les enregistrements audiovisuels de l'ensemble des images tournées le 30 septembre 2000, constituant les rushes ou les images de travail du reportage diffusé dans le journal de 20 heures du 30 septembre et commenté par Charles Enderlin ». Karsenty n'est pas parvenu à ses fins : « La commission, sans se prononcer sur le caractère administratif dont se sont servis les journalistes pour réaliser ce reportage, estime qu'ils revêtent un caractère inachevé et sont en tout état de cause protégés par l'article 109 du Code de procédure pénale relatif aux sources d'information des journalistes⁶. » Pour l'heure, nos rushes ne sont pas disponibles sur YouTube, susceptibles d'être commentés et triturés par qui voudra.

Le 14 mai 2006, l'enquête de Yom Tov Samia est vertement critiquée par le tribunal de paix de Tel-Aviv. La juge Shoshana Almagor publie en effet un jugement... dont la presse israélienne ne parlera pas. Elle examinait une plainte

⁶ CADA, avis n° 20060064-FP du 19 janvier 2006.

en diffamation déposée par Yossef Doriel contre Aharon Hauptman. Le 7 novembre 2000, cet avocat avait, dans les pages « lecteurs » de Haaretz, vertement critiqué l'enquête de Yom Tov Samia. Il concluait : « L'événement mérite une investigation sérieuse par des enquêteurs réellement professionnels acceptés par les deux parties. »

Le procès tourne à la bérézina pour Doriel. La défense d'Hauptman a présenté deux témoins experts. Le premier est le colonel (de réserve) Israël Feldmann, titulaire d'un doctorat en statistiques et d'une maîtrise en recherche opérationnelle de la faculté de mathématiques de l'université de Tel-Aviv. Au ministère de la Défense, il a dirigé le département d'analyse des systèmes auprès de Tshal. Dans le civil, il a été directeur d'une société spécialisée dans le développement des systèmes de contrôle et de vérification. À l'en croire, Yossef Doriel « n'a pas fait appel à des techniques spécifiques, à la recherche opérationnelle en général ni à la recherche opérationnelle militaire en particulier en vue de tirer ses conclusions [sur la mort de Mohammed Al-Dura] ». Le second expert, Yossi Almog, explique que le département d'identification criminelle de la police israélienne, qu'il a dirigé jusqu'en 1999, aurait dû jouer un rôle central dans l'enquête. La juge conclut : « Le contre-interrogatoire du plaignant [Doriel] a démontré combien son enquête a été superficielle et non professionnelle. Il a admis qu'il n'était pas un expert en balistique ou en géométrie des angles. Il a également reconnu qu'il n'avait pas examiné la trajectoire de la balle, ce qui est du domaine de la balistique, mais seulement la direction de la balle. Il a également reconnu que les théories balistiques tiennent compte des angles de mouvement, de la trajectoire, des distances des armes à feu. Le fait qu'aucun de ces éléments n'ait été vérifié conduit à dire que les conclusions du plaignant sur la balle qui a causé la mort de l'enfant sont partielles et non professionnelles. [...] Il suffit d'entendre le témoignage du plaignant [Doriel] pour parvenir à la conclusion que son enquête n'était pas professionnelle, non scientifique et, plus grave encore, qu'il a entamé cette enquête avec une idée préconçue. [...] »

Cette critique de la reconstitution réalisée sur l'ordre de Yom Tov Samia vient à point nommé nous rappeler que la balistique est une science. Et toutes les interprétations libres fondées sur les cartes dressées par la fameuse commission sont donc sujettes à caution.

Aharon Hauptman a été finalement acquitté et Yossef Doriel, le plaignant, condamné à trente mille shekels d'amende⁷. En appel, la juge a incité les parties à s'accorder à l'amiable, et la condamnation a été annulée.

Cette critique de l'enquête de Doriel, qui engage également celle de Shahaf et Yom Tov Samia, au cours de la première instance de ce procès, permet

⁷ Tribunal de paix de Tel-Aviv-Yaffo, dossier 043040/04 Alef, 14 mai 2006.

d'émettre quelques doutes sur l'expertise balistique non contradictoire qui sera présentée par Philippe Karsenty à la cour d'appel de Paris. Elle est datée du 19 février 2008. L'expert, Jean- Claude Schlinger, conclut que Jamal et Mohammed Al-Dura n'ont pas pu être touchés par des tirs israéliens. Il a lui-même, dit-il, effectué des essais avec deux fusils d'assaut, un M16 américain utilisant des balles de calibre 5,56 mm, et un kalachnikov avec des cartouches de calibre 7,62 × 39 mm en tirant sur une plaque de béton ou de parpaing qui ne ressemble vraiment pas – si l'on en croit les photographies qu'il publie – au mur devant lequel se trouvaient les deux Palestiniens. Mais Jean-Claude Schlinger n'a, en outre, pas été informé d'un détail important. Yom Tov Samia a en effet révélé, lors de sa conférence de presse en novembre 2000, qu'il se trouvait des tireurs d'élite dans la position israélienne. Or, comme le montrent les images de la reconstitution réalisée par Shahaf, celui-ci était équipé d'un fusil de précision M24, qui use de cartouches de calibre 7,62 × 51 mm. Ce n'est pas du tout le genre d'armes utilisées par Schlinger. Il faudrait également examiner de près les cartes du croisement de Netzarim présentées dans son rapport et qui se fondent sur celles de Nahoum Shahaf et Yom Tov Samia. Le 16 mai 2006, Philippe Karsenty se lâche sur Frontpagemag. com, un site néoconservateur américain. Florilège⁸ :

« Quels sont les préjugés des médias français [...] ?

P. Karsenty : Antiaméricanisme, anticapitalisme et antisémitisme sont très présents dans les médias français, mais pas seulement. Ils sont partout dans la société française. [...] Pas un seul journal ou magazine français n'a soutenu les États-Unis dans leur guerre en Irak. Et lorsque vous demandiez à un diplomate ou à un intellectuel français pourquoi l'Amérique faisait la guerre à Saddam, ils répondaient que c'était parce que Bush recevait des ordres de marche d'Ariel Sharon. L'antisémitisme est plus compliqué dans les médias français. Vous ne pouvez pas dire "je hais les juifs", mais c'est bon pour votre carrière d'intellectuel, de journaliste ou de diplomate de déclarer : "Israël est un état du mal" et [que] vous voulez qu'il disparaisse. [...]

– Pourquoi pensez-vous que la haine du juif et l'antiaméricanisme sont si puissants en France ?

P. Karsenty : Dans la sphère politique et intellectuelle française, Les Protocoles des sages de Sion sont très présents. Même si presque tout le monde sait qu'il s'agit d'un faux, presque tout le monde a ces Protocoles en arrière-pensée.

– [...] Qu'est-il arrivé au moment de la controverse sur Al-Dura ? Pourquoi est-il si difficile de corriger [le tir] ?

P. Karsenty : C'est le plus grand scandale médiatique au monde. C'est arrivé il y a plus de cinq ans, et cela a tordu les esprits de millions de gens qui pensent que les juifs, ou les Israéliens – ce qui est la même chose pour de nombreuses

⁸ <http://97.74.65.51/readArticle.aspx?ARTID=4413>

personnes en Europe –, tuent volontairement des enfants arabes. Cette image est à présent [bien ancrée] dans la tête de tout le monde. C'est une falsification qui a développé l'antisémitisme, mais pas seulement, également l'antiaméricanisme et, je dirais, les valeurs antioccidentales dans le monde entier. N'oubliez pas que c'est arrivé un an avant [les attentats] du 11 septembre. »

Sur le terrain, malgré le retrait israélien de Gaza l'année précédente, la tension reste très vive. Le Hamas a remporté les élections législatives palestiniennes en janvier 2006. La police de l'Autorité autonome ne parvient pas à empêcher les tirs de roquettes depuis Gaza. Tsahal riposte en bombardant par hélicoptère et à l'artillerie les secteurs d'où partent les missiles. Et le 9 juin, de nouvelles images très dures font le tour du monde. Une fillette palestinienne de onze ans hurle sa douleur en découvrant les corps de son père, de sa mère et de cinq de ses frères et sœurs tués, avec un civil, par une explosion sur la plage de Gaza. Il y a quatre blessés. Quelques minutes plus tôt, l'artillerie israélienne avait tiré plusieurs obus de 155 mm dans le secteur. Et, on l'apprendra plus tard, la marine avait également ouvert le feu en tirant des obus de 76 mm. Après une enquête interne, l'armée a fourni des explications : six obus avaient explosé à proximité. Cinq sont tombés à 250 mètres du lieu du drame. L'impact du sixième n'a pas été localisé. Selon les militaires, les obus de 155 mm auraient provoqué des cratères plus importants que ceux constatés à l'endroit du drame⁹, et l'examen d'un éclat retiré d'une des blessées a établi qu'il ne provenait pas d'un projectile israélien. Tsahal laisse entendre que les Palestiniens ont été tués par une charge enfouie sous le sable : un obus non explosé ou une mine déposée par le Hamas. Mais cela, sans présenter la moindre preuve. Un porte-parole militaire affirmera, par ailleurs, que la vidéo réalisée sur place a été manipulée. Bref, pour plusieurs quotidiens israéliens et les sites militants, le Hamas est responsable des morts de la plage. Un analyste et expert militaire de l'ONG Human Rights Watch, après une enquête sur place, déclarera pourtant « peu crédibles » ces explications israéliennes.

Le 25 juin, la région bascule. Le Hamas effectue un raid à proximité de la frontière, tue deux militaires israéliens et enlève le caporal Gilad Shalit. Tsahal réagit par une série de bombardements et plusieurs incursions à l'intérieur du territoire de Gaza. Deux semaines plus tard, c'est la frontière israélo-libanaise qui s'embrase. Israël entre en guerre, mais par à-coups. En reportage à Zarit, où tout a commencé, puis à Haïfa, je mesure à quel point les années de répression de l'Intifada ont transformé Tsahal. Je publierai mon analyse dans les pages débat du Monde. Un article qui me vaudra des volées de bois vert de la part des sites militants¹⁰ :

« [...] 12 juillet 2006, le Hezbollah bombarde des localités frontalières du nord

⁹ À moins qu'ils n'aient été équipés d'ogive de proximité et n'aient explosé avant de toucher le sol...

¹⁰ 17 août 2006.

d'Israël, attaque une patrouille, tue huit soldats et enlève deux militaires. Le secteur était pourtant en état d'alerte dans la crainte d'une embuscade de ce genre. Le gouvernement israélien décide d'"infliger une leçon" à la milice chiite. Quelques jours de bombardements et de petites opérations terrestres devraient faire l'affaire, pensent les chefs militaires. Le Hezbollah riposte par des tirs massifs de roquettes et de missiles. La défense passive israélienne est prise au dépourvu. Un système d'alerte n'est mis en place à Haïfa et dans d'autres localités qu'après plus d'une semaine de guerre. Même désorganisation dans certains entrepôts où se trouvait le matériel des unités de réservistes : des parents de soldats ont, parfois, dû se cotiser pour acheter des casques ou des gilets pare-balles. Lacunes également dans le renseignement tactique : le Hezbollah avait construit un véritable réseau de fortifications, les renseignements israéliens l'ignoraient. Certains bunkers se trouvaient à 30 mètres sous terre, équipés d'ordinateurs et de systèmes vidéo permettant une surveillance des environs. L'armée de l'air ne parviendra pas à les détruire. Autre surprise : l'armement ultramoderne dont dispose la milice chiite. Des missiles anti-tanks qui percent le blindage du char israélien Merkava, pourtant considéré comme l'un des plus modernes au monde. Des Sagger, de fabrication iranienne, des Metis et Kornet russes, des Tow américains. La plupart des pertes israéliennes au Liban seront dues à ces missiles. Pendant six années, le Hezbollah s'est donc armé et préparé à la guerre sans que l'alarme sonne en Israël.

Mais il y a peut-être pire. L'administration civile s'est trouvée incapable de gérer la crise. Fuyant les salves de roquettes sur le nord d'Israël, des centaines de milliers d'Israéliens se sont retrouvés réfugiés dans le centre du pays avec comme seul soutien l'aide des associations caritatives. L'impréparation se trouvait à tous les niveaux : dans l'armée, au gouvernement et dans les ministères. C'est le résultat de la vision qu'a Israël de ses voisins et de sa propre force.

Depuis le début de l'année 2000, Israël mène une politique fondée sur le principe qu'il n'a pas de partenaire pour la paix et que sa puissance militaire lui permet d'imposer ses décisions à des adversaires faibles. Le retrait du Liban, le 25 mai 2000, est le premier exemple de cette politique d'unilatéralisme. Après l'échec des négociations avec Hafez Al-Assad deux mois plus tôt, le Premier ministre Ehoud Barak décide de tenir sa promesse électorale : il évacue la zone de sécurité qu'Israël maintenait au Liban Sud depuis dix-huit ans.

Cela sans accord ni avec le gouvernement de Beyrouth ni avec la Syrie, le tuteur du Hezbollah. Pour le général Ouri Saguy, qui avait mené les pourparlers secrets avec les Syriens, un traité de paix avec Damas était possible et le retrait unilatéral du Liban était une erreur.

Quelques mois plus tard, après l'échec du processus d'Oslo, Ehoud Barak proclame qu'Arafat n'est pas un partenaire pour la paix. Son successeur à la présidence du Conseil, Ariel Sharon, considérant que le leader palestinien était

responsable de l'Intifada, l'assigne à résidence dans son QG de Ramallah et tente de le couper du reste du monde. L'accusation était fausse. Aujourd'hui, Avi Dichter, le patron, à l'époque, du Shin Beth, l'admet dans un entretien filmé de Dan Setton (4 mai 2006), "contrairement à ce qui se disait, Arafat n'a pas créé l'Intifada et n'en contrôlait pas l'intensité".

Cette politique a débouché sur le retrait unilatéral de Gaza en 2005, sans négociations avec la direction palestinienne, et avec en parallèle la construction du mur de séparation en Cisjordanie, perçu par les Palestiniens et le monde arabe comme le tracé de la future frontière. À aucun moment, Israël n'a répondu aux appels du très modéré Mahmoud Abbas pour une reprise des négociations sur le statut final des territoires palestiniens.

Toute cette politique était appuyée par une nouvelle doctrine militaire sur le conflit de basse intensité. Un "think tank" de généraux de réserve installé dans l'école de formation des officiers supérieurs a mis au point des concepts stratégiques qui ont fini par transformer la réalité du conflit. Le plus important consistait à "graver dans la conscience" des Palestiniens qu'ils n'obtiendront rien par la violence. Pour cela, la pression sur la population devait être maximum, avec couvre-feux, bouclages et blocus économique. L'autre élément de cette doctrine reposait sur la notion de "levier". Il fallait, selon le général Gal Hirsh, l'un des auteurs de ces théories, "exercer une pression continue et permanente sur l'Autorité palestinienne pour la forcer à lutter contre le terrorisme. [...] Les opérations de Tsahal avaient pour but de démontrer à l'Autorité palestinienne qu'elle payait le prix de son soutien au terrorisme [...]"¹¹. Des responsables militaires et des analystes du renseignement parviendront – plus tard – à la conclusion que cette stratégie n'a pas eu les résultats escomptés. Après plus de cinq années de répression de l'Intifada, les modérés palestiniens sont marginalisés, et c'est le Hamas qui contrôle l'Autorité palestinienne.

L'alternative à une telle stratégie politico-militaire se trouve dans les propositions d'hommes comme le général Ouri Saguy et les promoteurs de l'initiative de Genève avec les Palestiniens : des négociations directes avec la Syrie et le gouvernement libanais pour une paix en bonne et due forme, fût-ce au prix d'un retrait du plateau du Golan. Un accord avec le Président Mahmoud Abbas sur la base du principe "les territoires contre la paix". Faute de quoi, l'islam radical ne pourra que progresser dans la région. »

Avec le réalisateur Dan Setton, nous terminons le montage d'un nouveau documentaire, *Les Années de sang*, qui doit être diffusé en octobre 2006. Mon nouveau livre, *Les Années perdues*, sera publié peu après. Je sais que la campagne va se renforcer.

¹¹ Général Gal Hirsh, *Ha Imout Ha Moughal* (« Le conflit limité »), Tel-Aviv, Éd. du ministère de la Défense, 2004, p. 242.

Le 10 septembre, quatre jours avant l'ouverture du procès en diffamation, Karsenty accorde une nouvelle interview à « Honest reporting », un site britannique proisraélien. Il répète que la mort d'Al-Dura est une mise en scène et affirme que CNN aurait refusé les images de Talal « car il ne pouvait pas garantir leur authenticité ». Une affirmation fautive, selon le témoignage de Mike Hana, le chef de bureau de la chaîne américaine à Jérusalem. Retenu à Jérusalem par l'actualité, je n'assiste pas à l'audience. Mon avocate, M^e Bénédicte Amblard, me dit que cela s'est bien passé.

Plusieurs quotidiens évoquent le procès. *Le Figaro* titre : « L'image choc de l'Intifada en procès ». Le 17, Doreen Carjaval, dans le *Herald Tribune*, pose la question : « La critique sur Internet de séquences news du Proche-Orient est-elle diffamatoire ? » Elle y répond en rappelant... l'affaire Dreyfus : « Pour affronter ses détracteurs du Web, France 2 invoque la loi sur la diffamation dans la presse de 1881, qu'Émile Zola avait défiée en publiant "J'accuse" [...]. En fait, il s'agit d'une loi protégeant les individus ou les groupes contre la diffamation, qui porte atteinte à l'honneur et à la réputation. La chaîne a porté plainte contre trois opérateurs de sites Web. Un traducteur israélien [?], un médecin parisien et un ancien candidat au Parlement devenu conseiller en médias [Karsenty]. Dans le cas de Charles Gouz, soixante-quatre ans, un médecin qui tient un blog sur "Debriefing.org", la prétendue insulte gît dans un texte critique qu'il a repris d'un petit site Web israélien qui, obstinément, met en cause [le reportage]. » Ce « petit site Web » n'est autre que celui de la Ména. À noter que Mme Carjaval évite, cette fois, de la qualifier d'agence de presse. Puis, elle me cite : « Je n'ai aucun problème avec les critiques qui s'interrogent sur les événements qui se sont déroulés ce jour-là à Netzarim. Mais nous avons été insultés. Nous avons été traités de menteurs. Nous avons déposé des plaintes contre des gens qui nous insultent. Peut-être que cela va décourager les gens d'envoyer des milliers de mails. Nous voulons que cette histoire produise moins d'effets hystériques. » Philippe Karsenty a droit à quelques lignes, dans lesquelles il nous accuse de vouloir faire taire nos critiques en les traînant en justice.

Dans le dossier présenté par la défense, nous avons une surprise : la pièce marquée 39 n'est autre qu'un mail privé envoyé par René Backmann du *Nouvel Observateur* à Élisabeth Schemla, le 8 février 2005. Dans ce texte, Backmann proposait à Schemla de protester auprès du *Herald Tribune* après l'article publié à l'époque par Doreen Carjaval. Quelqu'un a donc réussi à pénétrer dans une des boîtes mail de l'un ou l'autre pour y dérober de la correspondance. La plainte déposée par Élisabeth Schemla sera classée sans suite. Depuis qu'elle avait diffusé mon interview en 2002, Philippe Karsenty menait une véritable offensive contre son journal en ligne, « Proche-Orient Info ». Le patron de Media-Ratings avait même effectué – sans grand succès, d'ailleurs – une tournée de ses investisseurs pour les persuader de cesser de la soutenir. Finalement, faisant face à un déficit grandissant, Élisabeth Schemla a été obligée de mettre la clé sous la

porte et de fermer son site en septembre 2006. Elle avait reçu des menaces de mort de la part d'inconnus, et quelqu'un avait fait circuler en son nom une pétition de soutien au... Hezbollah¹².

En avant-première de la diffusion des *Années perdues* sur France 2, une projection est organisée, le 12 octobre, au Sénat. Je m'aperçois avec stupeur que Philippe Karsenty s'est débrouillé pour obtenir un carton d'entrée. Immanquablement, il pose des questions à plusieurs de mes confrères sur ma chaîne, et les citera sans vergogne sur son site Media-Ratings sans préciser qu'il s'agit de conversations privées. Surtout, il importunera mon beau-père, le docteur Arthur Kriegel, en lui conseillant de « me faire rentrer dans le droit chemin ». Ma belle-sœur lui demandera de nous laisser tranquilles.

Le deuxième volet du documentaire est diffusé dans la soirée du 19. La critique est bonne. Auparavant, durant la matinée, nous prenons connaissance du jugement de première instance. Philippe Karsenty est condamné pour diffamation. Je ne relis pas les attendus avec suffisamment d'attention. Un point, en effet, aurait dû attirer mon regard : le président de la cour a relevé que le gouvernement israélien n'avait jamais pris position dans cette affaire. Dans un article publié par le *Jérusalem Post*, le 24 octobre 2006, Caroline Glick, une éditorialiste très marquée à droite, écrit dans la foulée : « Alors que des gens consacraient leur temps et leur passion à prouver que France 2 avait sciemment diffusé [des images] d'un sacrifice rituel anti-israélien, responsable de la mort et de blessures d'Israéliens et de Juifs de par le monde, porté atteinte à l'honneur de Tsahal, l'Israël officiel est resté silencieux. Le ministère des Affaires étrangères israéliens n'a jamais demandé à France 2 de montrer à ses représentants officiels les vingt-sept minutes du film. Ni l'armée, ni les Affaires étrangères ou le ministère de la Justice n'ont défendu Tsahal ou mis en question l'authenticité du film d'Enderlin. Le 23 juin dernier encore, la porte-parole de Tsahal, la générale Miri Regev, a déclaré à Haaretz : “Je ne peux pas déterminer si Tsahal est responsable ou non de la mort d'Al-Dura.” »

Le 8 novembre 2006, nouvelle bavure à Gaza. Sept obus explosent sur plusieurs maisons de Beit Hanoun, dans le nord du territoire. Il y a dix-neufs tués, dont treize appartiennent à la même famille. Cette fois, impossible d'accuser les Palestiniens. Personne d'autre ne tire au canon dans la région. L'armée reconnaît immédiatement sa responsabilité. Ses pièces d'artillerie avaient pour cible un secteur distant de un kilomètre, d'où le Hamas pouvait lancer des roquettes en direction des localités israéliennes voisines. Le système de guidage a mal fonctionné. Israël présente officiellement ses excuses et suspend l'usage de l'artillerie contre des cibles à Gaza.

Le 28 novembre 2006, les sites militants font la fête. Pierre Lurcat, qui nous avait attaqués sur le site de la Ligue de défense juive, est relaxé. Le tribunal a

¹² Témoignages recueillis par l'auteur.

considéré que l'enquête menée par le parquet n'avait pas pu établir qu'il était bien le responsable juridique de ce site. Un fait qu'il niait. Sans grand succès, je rappelle aux uns et aux autres que la LDJ, cette organisation créée par le rabbin raciste Méir Kahane, est interdite en Israël mais autorisée en France. C'est elle qui avait lancé l'appel à la manifestation pour m'attribuer le « prix Goebbels » le 2 octobre 2002. Un autre procès arrive à son terme, contre Charles Gouz celui-ci, un médecin qui avait publié sur son blog de « Désinfos.com » une lettre de Stéphane Juffa m'accusant d'avoir commis des erreurs professionnelles et de « présomption de désinformation ». Il est condamné le 18 janvier 2007 à mille euros d'amende avec sursis, et à me verser un euro ainsi qu'à France 2 au titre de dommages et intérêts.

L'année suivante se déroule sans trop d'attaques, jusqu'au 7 septembre 2007. Cinq jours avant la première audience en appel du procès Karsenty, je reçois en effet une lettre du colonel Shlomi Am Shalom, l'adjoint du porte-parole de Tsahal. Il nous « prie de bien vouloir lui communiquer, avant le 15 septembre 2007, une copie non montée [...] des minutes de rushes du 30 septembre 2000 ainsi que les rushes du 1^{er} octobre 2000 filmés par Talal Abou Rahmeh. [...] afin que nous puissions répondre aux questions suscitées par le jugement avant l'audience du 19 septembre... ». Le tout appuyé par des arguments qui auraient pu être rédigés par l'avocat de Philippe Karsenty :

« Un reportage de France 2 diffusé dans le monde entier rendait compte de la prétendue [sic] mort de l'enfant Mohammed Al-Dura. [...] Dans la conversation que j'ai eue, écrit toujours Shlomi Am Shalom, avec le général Samia, ce dernier m'a de nouveau précisé que l'analyse de toutes les données sur le terrain, l'emplacement du père et du fils, [...] rendait hautement improbable que les tirs ayant soi-disant atteint le père et son fils aient pu être tirés par les soldats de Tsahal se trouvant dans la position. [...] » Le colonel évoque alors le jugement de première instance rendu contre Karsenty : « On pouvait comprendre de ce verdict que l'État d'Israël n'avait jamais cherché à obtenir les prises de vues ayant servi à la réalisation dudit reportage. Je tiens à souligner que ces allégations ne cadrent nullement avec les tentatives réitérées de Tsahal d'obtenir ces prises de vues, ni d'ailleurs avec les conclusions de la commission d'enquête de Tsahal pourtant largement citées dans la presse internationale et française. Le général Samia m'a également précisé que toutes les tentatives d'obtenir les prises de vues pour compléter l'enquête ont été vouées à l'échec. [...] »

En attendant la décision du département juridique de France 2, je réponds par une première lettre, le 11 septembre, rappelant que nous n'avons jamais été invités à participer à l'enquête de Yom Tov Samia, qualifiée à l'époque d'« initiative personnelle » par le chef d'état-major et critiquée par la juge Almagor à Tel-Aviv. J'ajoute qu'on ne saurait prétendre que des demandes officielles nous ont été présentées. « Si tel avait été le cas, nous aurions apporté une réponse en bonne et due forme. »

L'initiative de l'armée fait sensation. Son texte est repris par plusieurs médias, y compris par « Les Écuries d'Augias », le blog de Richard Landes. C'est la première fois que les autorités militaires donnent le sentiment de prendre au sérieux la théorie du complot. Pourquoi ? Nous aurons la réponse une semaine plus tard. L'agence Associated Press révèle en effet que, de passage à New York, le commandant Avital Leibovich, des services de presse de l'armée, a déclaré : « Il y a un procès en France. C'est la raison pour laquelle ils ont besoin de notre aide pour les rushes originaux¹³ » Shlomi Am Shalom voulait bel et bien apporter sa contribution à Philippe Karsenty.

Cette fois, nos avocats israéliens répondent point par point. Nous avons, dès le 2 octobre 2000, fourni au lieutenant-colonel Yarden Vatikai une cassette de la séquence des tirs sur Jamal et Mohammed Al-Dura. Nous n'avons jamais eu de réponse à notre proposition, délivrée le 5 décembre de la même année, d'envisager une participation de la chaîne à une enquête menée en bonne et due forme. Nous y sommes toujours disposés, rapportent-ils, à condition qu'elle puisse être accompagnée par un conseil juridique et se déroule selon les standards internationaux. Nous ne remettons pas à l'armée du matériel vidéo destiné à une personne engagée dans une procédure judiciaire contre nous. Toutefois, en gage de bonne volonté, nous sommes prêts, disent encore nos avocats, et cela à titre exceptionnel, à présenter au général Dan Harel, le chef d'état-major adjoint, l'ensemble du matériel brut qui a servi à la réalisation des reportages en question. À la condition que les cassettes ne soient pas remises à l'armée.

Mais, le général Harel n'est pas intéressé par nos images et nos explications. Nous ne recevons plus d'autre lettre en provenance de l'armée. Retenu à Jérusalem, je ne peux pas me rendre à l'audience le 19 septembre, où je suis représenté par M^e Bénédicte Amblard ; elle me fera le compte rendu des débats. En pleine procédure Karsenty, le 3 octobre 2007, Danny Seaman, le patron du bureau de presse gouvernemental, fait à nouveau parler de lui. Dans une lettre officielle, il affirme que les images de la mort de Mohammed Al-Dura sont une mise en scène. Apparemment, il a obtenu le feu vert de la présidence du Conseil. Cette lettre se présente comme une réponse à Shourat Ha Dine, une association d'avocats des colonies qui réclame l'annulation de ma carte de presse, « pour grave atteinte à la déontologie professionnelle ». Bien entendu, la lettre a été envoyée à toutes les rédactions, et Maariv titre sur cinq colonnes à la une : « La présidence du Conseil aussi affirme : Tsahal n'a pas tué l'enfant. Le film sur la mort d'Al-Dura est un montage. Sept années après la diffusion du reportage français sur la mort de l'enfant, symbole de l'Intifada al-Aqsa, des experts qui ont visionné la totalité du tournage affirment : "Il n'y a pas de doutes, le film est une mise en scène." Les Français démentent. » L'auteur de l'article cite, dans

¹³ Dépêche Associated Press, Josef Federman, 17 septembre 2007, 10:51 PM.

l'ordre : Nahoum Shahaf, Esther Schapira, Philippe Karsenty, Luc Rosenzweig, Richard Landes et Nahman Shaï, un ancien porte-parole de l'armée.

Le jour même, la première chaîne de la télévision israélienne diffuse un reportage avec, en vedette, Seaman et Shahaf. Ce dernier décrit ainsi la vidéo de Talal : « L'enfant soi-disant mort change plusieurs fois de position. La première fois, il est allongé de cette manière-là. Oui... et... vous n'avez pas vu le mouvement (il fait le signe des deux doigts)... je vous ai dit que... Et maintenant il est couché et la main cache le visage... Et vous allez voir comment il lève la main... Vous voyez, il lève la main...

[Le journaliste :] Et tout cela arrive alors qu'il est soi-disant mort ?
[N. Shahaf :] Mort, oui, et maintenant, il se couche sur le ventre. »

Le commentaire, en voix off : « Shahaf, physicien de métier, affirme que les angles de tir prouvent que les soldats de Tsahal n'auraient absolument pas pu atteindre Al-Dura et, plus encore, que le caméraman palestinien a mis en scène toute la séquence et que l'enfant a été vu vivant quelques jours après l'incident. »

Complètement faux, bien sûr. Sachant la tournure que prend la campagne, j'ai refusé de réagir à l'antenne. Pour donner un semblant d'équilibre au reportage, la chaîne passe une brève interview du professeur Yoram Peri, de la faculté de communication de l'université de Tel-Aviv : « C'est un acte stupide de premier ordre. L'histoire Al-Dura s'est transformée en symbole. La rappeler c'est, du point de vue palestinien, la rappeler aux yeux du monde entier. » Nahman Shaï, ancien porte-parole de l'armée, déclare : « Du point de vue de l'État d'Israël, ramener cette affaire au premier plan de l'actualité ne présente aucun intérêt [...]. » Le reportage s'achève sur cette phrase : « Maintenant, le temps dira si Israël réussira à briser le mythe. » La seconde chaîne fait un peu mieux en interviewant également Jamal Al-Dura. La chaîne 10 diffuse bientôt l'interview de Shlomi Peretz, un militaire démobilisé qui se trouvait dans le fortin de Netzarim le 30 septembre 2000. C'est la première fois qu'un de ces soldats témoigne à visage découvert.

Grâce à mes accords d'échange d'images, j'obtiens les rushes, l'intégralité de cet entretien. Il raconte : « Nous étions en guerre. On nous tirait de partout, à partir de quinze positions différentes qui se trouvaient en face du [fortin], Tsahal. [...] Pendant des heures, auparavant, on a supporté les cocktails Molotov, on a supporté les pierres et on n'a pas réagi du tout. On a attendu le premier tir et on a réagi avec du feu encore plus violent dans toutes les directions d'où il nous semblait que nous étions menacés. L'enfant se trouvait dans un endroit très dangereux. Dans un secteur de guerre.

Il s'est retrouvé dans un secteur extrêmement dangereux, que ce soit

volontairement ou non.

[Question :] C'est une mise en scène ?

[S. Peretz :] C'est toi qui le dis ! Qu'est-ce que c'est qu'une mise en scène ? Dis-le !

[Question :] Que tout ce film selon lequel des soldats de Tsahal l'ont tué... Cela te semble-t-il falsifié ?

[S. Peretz :] Ce film avec l'enfant mort ! C'est un film de la mort de l'enfant ! Au-delà de cela, chacun peut tirer les conclusions qu'il veut ! L'enfant est mort ! C'est filmé ! Tu peux dire ça, ils peuvent dire autre chose ! Cela ne change rien ! On peut se bagarrer là-dessus ! Être d'accord ! L'enfant est mort ! Un film falsifié ? Je ne sais pas s'ils l'ont tué volontairement... Mais eux aussi ont tiré dans toutes les directions !

[Question :] Est-il possible que nous... par erreur ?

[S. Peretz :] Très difficile ! Très difficile !

[Question :] Quoi ?

[S. Peretz :] La probabilité que ce soit nous... Je réfléchis, et ayant vu les cassettes... De l'endroit où je me trouvais – et j'ai tiré en direction de la position des policiers palestiniens –, c'était l'endroit d'où on pouvait voir les policiers palestiniens, et de là, il était très, très, très difficile d'atteindre l'enfant. Peut-être depuis [l'autre] position la plus à gauche. C'est la partie de [notre] position dont le toit n'était pas protégé, où nous ne nous trouvions presque jamais. À l'exception d'un événement rare, et ce fut seulement le mardi, [...] nous n'y étions pas [...].

[Question :] C'est-à-dire qu'il y a une forte probabilité que cette [partie] de la position ait été inoccupée.

[S. Peretz :] Apparemment inoccupée. Je n'ai pas vu tous les [militaires] du fortin. J'étais installé à ma position de tir. Une journée entière. [...] Le seul angle de tir [permettant d'atteindre l'enfant] se trouvait dans la partie gauche du fortin, qui n'était presque pas occupée pendant qu'on nous tirait dessus, et nous n'avons pas ouvert le feu aussi longtemps qu'on ne nous tirait pas dessus¹⁴. »

Un militaire se trouvait-il dans la fameuse partie « gauche » du fortin ? Selon des images tournées par d'autres cameramen, c'était bien le cas. Le général Yom Tov Samia, Nahoum Shahaf, Jean-Claude Schlinger, l'expert en balistique de Karsenty, n'ont en tout cas jamais évoqué la possibilité qu'on ait pu tirer depuis cet endroit. Pour connaître la vérité, il faudrait interroger tous les militaires qui se trouvaient ce jour-là au carrefour de Netzarim. Dans son journal de 17 heures, la chaîne a diffusé une interview en différé de Shlomi Peretz. Il y déclare avoir été convaincu par la démonstration de Nahoum shahaf et n'évoque plus l'éventualité de tirs en provenance de la partie gauche du fortin.

¹⁴ Cassette Channel, 2 octobre 2007.

Après cette nouvelle campagne de presse, mes enfants sont interpellés à l'école par leurs camarades de classe :

« Ton père a diffusé un faux ! » Nous recevons quelques appels téléphoniques désagréables et des mails d'insultes. Un ancien d'ambassadeur d'Israël en France me raconte que des tracts me condamnant circulent dans certaines synagogues de Paris. Des collègues de la rédaction me racontent qu'ils sont régulièrement interpellés par des personnes proches de la communauté juive. Rien n'y fait. La direction de France Télévisions tient bon et refuse de céder aux pressions. Arlette Chabot, ma directrice, on l'a vu, est montée au créneau. Les syndicats, notamment le Syndicat national des journalistes, m'expriment massivement leur soutien, à l'exception du Syndicat national des personnels de la communication et de l'audiovisuel – CGC.

Sur un ton bien différent, Gideon Lévy écrit dans Haaretz : « La sollicitude affichée par Israël pour le sort de cet enfant palestinien est touchante. À nouveau, que d'agitation autour de l'affaire de la mort de Mohammed Al-Dura ! Notre cœur est [pourtant] imperméable au sort des autres enfants qui ont été tués. [...] Selon les statistiques établies par l'ONG B'Tselem, Israël est responsable de la mort de plus de huit cent cinquante enfants et adolescents palestiniens, dont quatre-vingt-douze au cours de l'année dernière. En octobre dernier, nous avons tué trente et un enfants à Gaza. C'est cela qui aurait dû provoquer une véritable tempête, et non pas les initiatives prises par l'ex-commandant de la région militaire Sud, Yom Tov Samia, pour prouver que ses soldats n'ont pas tué Al-Dura ou les "investigations" excentriques du physicien Nahoum Shahaf. [...] Al-dura est devenu un symbole car sa mort a été filmée. Les centaines d'autres enfants ont été tuées en l'absence de caméra. [...] Il faudrait que se lève une formidable tempête motivée par une simple question : "Pourquoi Tsahal continue à tuer des enfants à un rythme aussi effrayant ? [...]15" » Aux États-Unis, James Fallows apporte à nouveau de l'eau au moulin des partisans du complot. Sur son blog, il écrit : « Comme la personne qui m'a fait connaître cette histoire, le professeur Gabriel Weimann, de l'université de Haïfa, j'ai été entièrement convaincu par la version [selon laquelle] l'armée est innocente. Mais je ne pensais pas qu'il existait autant de preuves à l'appui de l'accusation selon laquelle certaines personnes auraient mis en scène une fausse mort – ou peut-être une mort réelle à des fins d'accusation de meurtre rituel ». Le lendemain, le 3 octobre 2007, ce journaliste vedette ajoutera : « Je ne suis pas prêt à déclarer : "Oui, c'est certain, c'est un énorme mensonge, une accusation de meurtre rituel." Mais Landes et compagnie semblent rechercher plus ardemment toutes les preuves disponibles et aller plus au fond des choses que leurs adversaires, ce qui compte à mes yeux¹⁶. »

James Fallows n'a toujours pas éprouvé le besoin de se mettre en relation avec

¹⁵ Haaretz, 7 octobre 2007.

¹⁶ <http://www.theatlantic.com/james-fallows/Magazinearticles/82/>.

nous ou d'aller enquêter à Gaza.

Ce même jour, le service juridique de France 2 me contacte. La cour d'appel a décidé de recevoir la demande de Philippe Karsenty : elle entend visionner les rushes. À la fin du mois, nous découvrons avec surprise que la cassette originale ne contenait que dix-huit minutes d'images. Cela s'est passé au moment du transfert des séquences sur DVD en présence d'un huissier. Personne n'avait songé à vérifier la durée exacte de ce tournage, et nous étions tous restés sur l'idée qu'elle comportait vingt-trois minutes, conformément à la toute première réponse fournie par une assistante du bureau à Talal le 30 septembre au soir. Elle avait enregistré ces images avec d'autres reçues à la même heure. Et puis, l'original se trouvait dans un coffre-fort à la rédaction à Paris, et nul ne voulait y toucher pour ne pas risquer de rayer la bande magnétique. À Jérusalem, nous disposons de plusieurs copies, celles, notamment, qui avaient été visionnées par Richard Landes et Luc Rosenzweig lors de leurs visites dans mon bureau. Eux non plus n'avaient pas songé à en vérifier la durée : ils n'auraient pas manqué de le faire savoir. À présent, ils auront beau jeu de nous accuser de cacher des images.

Le 14 novembre 2007, je me trouve dans la salle d'audience de la cour d'appel pour présenter les fameux rushes à la présidente du tribunal. Le public est entièrement acquis à la cause de Philippe Karsenty. Tout le monde est là : Luc Rosenzweig, Richard Landes, Stéphane Juffa. Nidra Poller me regarde avec insistance, peut-être pour tenter de me faire passer un message télépathique : « Avoue ! » D'abord, j'explique pourquoi il n'y a que dix-huit minutes d'images sur la bande magnétique. Mais allez faire comprendre, dans de telles circonstances, comment les choses se passent dans un studio de télévision, où l'on n'inscrit jamais ce genre de détails sur le dos d'une cassette, mais seulement le « time code » des scènes importantes ! Alain Lardièrre, le responsable des moyens techniques de la rédaction, explique ce que sont les rushes d'un caméraman en reportage et réitère que France 2 est disposée à soumettre la cassette à une expertise indépendante, technique et professionnelle. Les rushes sont ensuite projetés. Et je me retrouve en position d'accusé. À plusieurs reprises, Karsenty pointe les scènes d'Intifada et les décrit comme autant de mises en scène. Je ne peux que répondre : « C'est faux ! » Pourquoi, au début de la séquence des tirs, entend-on les jeunes, qui se trouvent aux côtés de Talal, lancer : « L'enfant est mort » en arabe ? J'explique qu'en langage parlé, cela signifie : « Il risque de mourir. » La salle ricane. Je sors du tribunal avec un sentiment mitigé.

Deux semaines plus tard, Philippe Karsenty fait la une de *Makor Rishon*, l'hebdomadaire proche du mouvement des implantations. Amnon Lord, son rédacteur en chef, avait, dès juillet 2002, publié un article proclamant la thèse de

la mise en scène. Cette fois, le titre est éloquent : « De Dreyfus à Al-Dura¹⁷ ». Le patron de Media-Ratings explique comment, accusé, il est parvenu à se faire accusateur.

« Le fait est que nous avons bâti cette stratégie. Je pensais que je devais écrire quelque chose d'extrêmement mordant, et utiliser les mots les plus incisifs pour que France 2 tombe dans le piège. Ils m'ont traduit en justice, et à présent, ce n'est pas mon article qui est procès, ce sont eux. [...] Nous espérions que mes écrits seraient insupportables pour eux. Le fait est qu'ils ont marché. [...] Ayant perdu le premier procès, j'ai compris que je pouvais [perdre l'appel] et nous nous sommes préparés pendant un an. Après la première séance devant la cour d'appel, Enderlin a senti qu'il devait être présent à l'audience. Il n'était pas obligé de venir, mais il devait défendre son nom. [...] À la seconde audience, alors que nous attendions vingt-sept minutes [de rushes], nous en avons reçu dix-sept, la juge a dit à Enderlin : nous voulons que vous veniez à la prochaine audience. Elle voulait que "l'accusé" soit là. [...] La radio juive de l'establishment a refusé de m'interviewer si Enderlin n'était pas présent. Je leur ai dit : Vous avez besoin d'équilibre ! Cinq minutes pour les Juifs ! Cinq minutes pour Hitler ! L'ambassade d'Israël ne fait pas le minimum. L'ambassadeur, Dany Shek, est un ami d'Enderlin ! [...] » Amnon Lord conclut : « Karsenty croit que la direction que prend le procès peut détruire la vie d'Enderlin. Je lui ai dit qu'en fin de compte, on verra Mohammed Al-Dura assister aux obsèques d'Enderlin. Il a éclaté de rire. [...] »

Ce texte a été présenté à la cour d'appel de Paris.

Une nouvelle accusation est avancée le 12 décembre 2007. La chaîne 10 diffuse ce soir-là, dans son journal de 20 heures, un reportage où apparaît Stéphane Juffa, qui déclare : « Il s'agit véritablement de la plus grande escroquerie de l'histoire de la télévision. [...] » France 2 aurait été jusqu'à agrandir, pour en faire des posters, les images des cicatrices de Jamal Al-Dura. Un chirurgien israélien, le docteur Yehouda David, affirme qu'il l'a opéré en 1994 et que ses cicatrices remontent à cette époque. Il n'aurait pas été blessé par balles et jouerait la comédie. Je fais venir à Jérusalem le dossier médical jordanien de Jamal, ainsi que les radios effectuées à Amman. Comme de nombreux documents d'archives, le dossier de l'hôpital Shifa est introuvable depuis la prise de contrôle de cette institution médicale par le Hamas. Je soumetts ensuite les cinquante-deux pages écrites en anglais par les médecins du Al-Hussein Medical City Hospital au professeur Raphael Walden, chirurgien vasculaire et directeur adjoint de l'hôpital Tel Hashomer, près de Tel-Aviv. Il me dit que tout est parfaitement crédible et paraît authentique. Les anciennes cicatrices de Jamal y sont mentionnées. Le certificat d'admission est daté du 1^{er} octobre 2000, ce

¹⁷ *Makor Rishon*, 30 novembre 2007.

qui correspond à ce que nous savons des événements de ce jour. Plus tard, apparaîtra une fiche de sortie au nom de Jamal, provenant du poste-frontière israélien du pont Allenby. Elle est datée du 4 octobre... L'enregistrement du père de Mohammed a-t-il été effectué a posteriori ? C'est manifestement le cas, puisqu'il a quitté Gaza le 1^{er} octobre, accompagné par l'ambassadeur de Jordanie alors qu'Israël fêtait Rosh Ha-Shana, le nouvel an juif. Pour l'heure, je décide de ne pas porter plainte devant la justice mais auprès du comité d'éthique du Conseil national de la presse à Tel-Aviv.